



## COMPTE-RENDU AUDIO-CONFERENCE DU 17 AVRIL 2020

En préambule, il est annoncé que le premier décès d'un collègue dû au Covid-19 est intervenu cette semaine. Ce collègue travaillais sur Versailles. Nous souhaitons qu'il s'agira du dernier...

### **AGENTS EN QUATORZAINE :**

David DESHAYES-SURCIN fait un point sur les agents en quatorzaine. Notre direction en comptabilise 11 à ce jour.

### **FINANCEMENT DES MOYENS DE PROTECTION :**

Par ailleurs, il nous informe que les stages et formations organisées par le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) ne pourront pas se tenir cette année et que des instructions ont été transmises pour permettre aux directions locales d'utiliser une partie des crédits initialement dévolus à ces formations à des fins d'actions visant à l'amélioration des conditions de travail des agents en lien direct avec la crise du Covid-19. L'Inspectrice Santé Sécurité au Travail (ISST), Mme BLAQUART, intervient pour confirmer que de nombreux CHSCT ont réorienté leurs budgets de cette manière.

Les représentants du personnel, mis devant le fait accompli et sans plus d'informations, n'ont pas opposé de refus.

### **MOYENS DE PROTECTION ET DE PREVENTION A LA DISPOSITION DES AGENTS :**

Un point sur le matériel de prévention et de protection à disposition des agents sur nos sites est ensuite abordé.

- une commande de masques (sans que l'on sache à quelle norme ils correspondent) a été faite par le secrétariat général. Les masques en question devraient être disponibles pour le 11 mai ;

- une commande de gel hydroalcoolique a été réceptionnée, mais n'est pas distribuée car le chef de pôle souhaite avoir la certitude de recevoir une deuxième commande afin de ne pas manquer à compter du 11 mai :

- il existe beaucoup de difficultés dans l'approvisionnement en lingettes. La direction ne dispose que d'un faible stock et elle a rappelé aux chefs de postes et services des sites extérieurs qu'ils disposaient d'une carte leur permettant de procéder à ce type d'achat, qu'il ne fallait donc pas qu'ils hésitent à se doter sans attendre un réassort de la part de la direction départementale ;

- les plexiglas commandés pour les accueils du public ont été réceptionnés et seront installés à compter de la semaine prochaine et d'ici à la fin du mois.

Pour conclure sur ce point, hormis le plexiglas qui constituera une barrière physique, les stocks de produits visant à protéger les agents et les usagers sont bien trop faibles et les possibilités de réapprovisionnement particulièrement aléatoires. Le peu n'est quasiment pas distribué de peur d'être confronté à la pénurie lors de la « réouverture » de nos services et/ou du déconfinement prévu le 11 mai prochain.

### **PLAN DE CONTINUATION DE L'ACTIVITE :**

Sont ensuite évoqués les effectifs présents sur les sites et qui restent toute la journée pour certain(e)s alors que l'objectif est de se conformer au Plan de Continuation de l'Activité (PCA) qui définit les tâches PRIORITAIRES. Nous avons rappelé que l'objectif est d'éradiquer la pandémie et que dans le cadre de notre travail, la norme est le confinement, le travail en présentiel doit être réservé à l'urgence et l'exceptionnel.

Certains services, par la voix de leurs responsables et/ou adjoints appellent les agents chez eux pour les solliciter afin qu'ils reviennent travailler, sur la base du volontariat et pas forcément à temps plein, bien sûr (ironie), pour « tenter de prendre de l'avance sur le retard à rattraper » !!!!

### **NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES (PRIMES, RTT & CONGES) :**

Les mesures d'octroi des primes et de ponction de RTT et/ou jours de congés sont profondément abjectes. Les agents confinés le sont par obligation. Ils fournissent un effort pour lutter contre la propagation qui est loin d'être anodin car rester confiner n'est pas une sinécure. Les agents ne sont pas en vacances mais assignés à résidence. Or, le risque est grand de voir revenir des agents à leur poste de travail. David DESHAYES-SURCIN rappelle qu'il considérerait que ces agents se rendraient coupables d'une faute professionnelle. Frédéric FAGUET appuie ses dires et ajoute que les agents se rendant au travail sans autorisation de l'employeur sont susceptibles d'une amende, particulièrement forte en cas de récidive... Cette question de l'attestation employeur reste en suspend car certains chefs de services en produiraient... ce qui est formellement interdit car elle ne peut être fournie que par les services RH, nous rappelle David DESHAYES-SURCIN.

Les décisions gouvernementales d'attribution de primes et de suppressions de journées de congés et de RT sont injustes et débiles. Annoncer ce type de mesure en plein confinement ne peut qu'avoir pour conséquence d'inciter certains agents à braver le confinement. De là à y voir une stratégie sous-jacente, il n'y a qu'un pas que nous sommes en droit de nous poser... La communication gouvernementale qui souffle le chaud de la solidarité et des services publics, puis le froid de la reprise du travail et du déconfinement sans appui scientifique étayé ni moyens de protection révèle un discours qui laisse chacune et chacun impuissant(e) face des contradictions insolubles.